



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Monuments historiques

Question écrite n° 50447

Texte de la question

M. Jean-Michel Couve appelle l'attention de M. le ministre de la culture sur les conséquences du gel des crédits de la restauration des monuments historiques pour les entreprises oeuvrant dans ce secteur. Ce gel est d'autant plus pénalisant que l'étalement de la loi de programme sur les monuments historiques du 31 décembre 1993 affecte déjà considérablement la situation des métiers spécialisés. C'est ainsi l'ensemble du développement économique et touristique des régions, pour une grande part lié à la fréquentation d'un patrimoine monumental historique parmi les premiers du monde, qui est touché. En conséquence, il lui demande de lui indiquer ses intentions à ce sujet, et s'il entend, dans le cadre de la préparation de la prochaine loi de finances, consacrer des mesures nouvelles permettant de reprendre de manière pérenne et significative la réhabilitation de notre patrimoine et de préserver les emplois qui y contribuent.

Données clés

Auteur : [M. Couve Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50447

Rubrique : Patrimoine

Ministère interrogé : culture

Ministère attributaire : culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 1997, page 1736